

Commune de CHOUILLY

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2.b Plan de zonage - Chouilly-Bourg au 1/2000ème

Projet arrêté le 16 décembre 2024

Projet mis à l'enquête du 17 mai au 16 juin 2025

Projet approuvé le

Le Maire
Jacques HASTORIE



Légende du document graphique

- Informations**
- Limites communales
 - Plans d'eau
 - Cours d'eau
- Zones et secteurs**
- UC : Zone urbaine dense
 - UD : Zone urbaine regroupant les secteurs de développement de l'habitat
 - UE : Zone urbaine regroupant les équipements publics
 - AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - A : Zone agricole
 - Aa : Secteur de la zone agricole dans laquelle les constructions nécessaires à l'activité viticole et agricole sont acceptées
 - Acv : Secteur de la zone agricole - Protection des cônes de vue sur les coteaux historiques
 - Av : Secteur viticole (zone AOC)
 - Af : STECAL
 - Am : STECAL
 - N : Zone naturelle
 - Ns : STECAL
- Éléments du paysage identifiés au titre de l'article L151-23 du CU**
Zones humides protégées
- Prescriptions**
- Espaces boisés classés
 - Périmètre d'isolement
 - Zone soumise à OAP
 - Emplacement réservé

Numéro	Objet	Superficie
1	Sécurisation du carrefour	51

